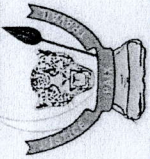


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 026/2024

A LA SOCIETE PARADIGMA LIMITED.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction d'un centre de santé pour la Direction Provinciale de la CNSS à BUKAVU, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS », pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent vingt-deux mille sept cent septante-six, septante-deux centimes (USD 822 776,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille sept cent cinquante-neuf, quarante-quatre centimes (USD 5 759,44).

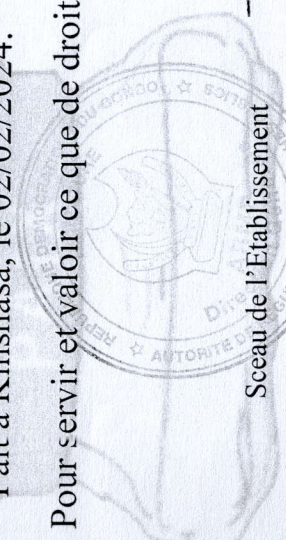
Fait à Kinshasa, le 02/02/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général

Bonost Ntibant Ntibant



Sceau de l'Etablissement